

*Bureau Syndical reconvoqué
du 11 mai 2023*

DELIBERATION N° 2023-05-019
Demande d'aide pour le recrutement d'un chargé de mission économie circulaire, pour la mise en œuvre d'un programme d'action pluriannuel

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 avril deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le 5 mai deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical re-convoqué s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	11	11	
Présents : GIANNI Don-Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre et BONARDI Jean-Paul.			
Pouvoirs :			
Absents : POLI Xavier, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, LACOMBE Xavier, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 22/05/2023 et de la publication de l'acte le: 22/05/2023			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Vice-Président expose,

Le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Corse en cours de révision, réserve une large place à l'économie circulaire.

Dans le cadre de son projet stratégique 2021 – 2026, décliné en Programme Local pour la Prévention et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés, le SYVADEC s'est donc saisi de cette thématique, conformément au projet de PTPGD et comme le prévoient ses statuts. Ainsi, depuis 2021, le syndicat propose des opérations visant à accompagner le changement de mentalité en faveur de la réduction des déchets, du réemploi et de la valorisation locale.

Pour mener à bien son programme sur l'ensemble du territoire adhérent, le SYVADEC mobilise des ressources internes : chargé de mission pour le changement, études pour le développement d'une valorisation locale, service communication, service prévention et pédagogie... A ce jour, l'ensemble des actions menées le sont sur fonds propres.

Cependant, afin de pouvoir répondre efficacement à la mise en œuvre du projet de PTPGD, le SYVADEC a aujourd'hui besoin de visibilité sur les possibilités d'accompagnement financier sur les 3 années 2023 à 2026.

Description :

- Recruter un ingénieur économie circulaire pour déployer et piloter le plan d'actions pluriannuel
- Mettre en œuvre les actions planifiées correspondant aux thématiques présentes dans le PTPGD ainsi que dans le projet de plan national de prévention des déchets 2021 – 2027.
- Sur la période 2023-2026 les actions initiales portées par le chargé de mission seront les suivantes : organisation d'ateliers pour la réduction des déchets, Défi des familles, annuaire de la réparation, développement du réemploi textiles, développement de la valorisation locale des DMA. Ce programme pourra évoluer durant les 3 ans, avec des modifications des actions prévues ou ajouts de nouvelles opérations.

Objectifs :

- Contribuer à atteindre les objectifs réglementaires en matière réduction de la production de déchets, de réemploi et de recyclage.
- Mesurer concrètement les effets de l'évolution des comportements sur la production de déchets.
- Impulser des changements pérennes allant dans le sens d'une consommation responsable.
- Créer un réseau dynamique d'acteurs locaux pour la réduction des déchets, le tri et la valorisation.
- Soutenir le développement local du réemploi et de la valorisation.

Budget prévisionnel :

Poste de dépense	Description	Montant € HT / an	Montant total € HT 2023 - 2026
Ingénieur économie circulaire	Pilotage du programme et mise en œuvre des actions	52 576 €	157 728 €
Ateliers pour la	Financement d'ateliers grand	6 000 €	

Accusé de réception en préfecture
02B-20000987-20230511-2023-05-019-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

réduction des déchets	public organisés par des associations locales, communication et création d'outils dédiés (cartes fresque des déchets)		
Le défi des familles	Réalisation d'outils de communication, d'évènements trimestriels, mise à disposition d'un kit de démarrage pour chacun des 20 foyers engagés	11 500 €	34 500 €
Annuaire de la réparation (OA-5-12 du PTPGD)	Renforcement de l'annuaire et réalisation d'outils de communication pour le faire connaître et promouvoir le label national Quali-Répar	2 000 €	6 000 €
Réemploi des textiles (OB-2-30 du PTPGD)	Développer le réemploi local des textiles de second choix, en organisant des évènements pour mettre en lumière les réalisations des partenaires engagés	2 000 €	6 000 €
Valorisation locale (OG-3-85 du PTPGD)	Recours à des formations spécifiques, consultation d'experts, organisation de voyages d'étude, visite d'intervenants extérieurs, voyages de presse, organisation de rencontres avec les porteurs de projets potentiels locaux	11 000 €	33 000 €
Total		85 076 €	255 228 €

Le montant de l'opération annuel est estimé à 85.076 € soit 255.228 € sur les trois ans avec un cofinancement sollicité auprès de l'ADEME de 70 % soit 59.553 € (178.660 € sur 3 ans), le solde de l'opération soit 25.523 € par an (76.568 sur 3 ans) ou à défaut au meilleur taux de subvention, le solde restant à la charge du Syvadec y compris la TVA.

Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau

Vu la délibération n°2022-05-032 portant approbation du programme Local de Prévention et de valorisation des déchets ménagers et assimilés 2021-2026

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME

Ouïe l'exposé de M. Pierre Savelli, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20230511-2023-05-019-DE Date de télétransmission : 22/05/2023 Date de réception préfecture : 22/05/2023
--

